

**DÉCISION SUR LA STIMULATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN
ET L'ACCÉLÉRATION DE LA CRÉATION DE LA ZONE DE
LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE**

Doc. Assembly/AU/11(XIX)

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.394(XVIII) prise le 30 janvier 2012 lors de sa dix-huitième session ordinaire;
2. **RÉAFFIRME** l'engagement à promouvoir l'intégration du marché africain par la création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) à la date indicative de 2017 et la mise en œuvre du Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain;
3. **EXPRIME** sa satisfaction au sujet des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Comité africain de haut niveau sur le commerce, et aux fins de continuité et d'efficacité opérationnelle, convient que chaque région nomme un Chef d'Etat pour être membre du Comité africain de haut niveau pour une période de deux ans ;
4. **PREND NOTE** des résultats des consultations dont est chargé notre Comité des sept Chefs d'Etat et de gouvernement sur les défis du faible niveau du commerce intra-africain, des infrastructures, et des capacités de production en vue de l'accélération de la création de la Zone de libre-échange continentale et de la stimulation du commerce intra-africain et **SE FELICITE** du fait que des aspects positifs du commerce intra-africain se sont manifestés particulièrement par le niveau important des biens manufacturés dans la composition du commerce intra-africain et un niveau satisfaisant de la densité des infrastructures qui peuvent constituer une base solide pour l'accélération de la création de la Zone de libre-échange continentale et pour la stimulation du commerce intra-africain;
5. **SOULIGNE** toutefois la nécessité impérieuse de continuer à chercher une solution au problème de l'insuffisance des infrastructures, notamment les routes, le chemin de fer, les ports, l'énergie, les TIC, les transports, ainsi que de la capacité de production par la promotion des produits à valeur ajoutée, afin d'exploiter les perspectives d'économies d'échelle plus importantes et des opportunités offertes par la ZLEC ;
6. **DEMANDE** à tous les Etats membres et aux Communautés économiques régionales (CER) de promouvoir et de soutenir activement la réalisation de la Zone de libre-échange continentale et la stimulation du commerce intra-africain;
7. **DEMANDE** la mise en œuvre de programmes de développement des infrastructures et de renforcement des capacités ainsi que d'une politique propice et d'un cadre juridique par la Commission de l'UA, les CER, les Etats

membres qui s'appuient sur les cadres du PIDA, de AIDA et du CAADP pour contribuer spécifiquement à la stimulation du commerce intra-africain;

8. **SOULIGNE** l'importance de l'intégration de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale et du Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain au niveau national par diverses mesures et actions y compris l'identification des points focaux aux niveaux national et régional, en tenant compte de la nécessité de la fourniture de ressources techniques et financières spéciales par les Etats membres, les Communautés économiques régionales et les partenaires au développement pour l'Afrique;

9. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** et **ENCOURAGE** l'appui continu des partenaires au développement au Plan d'action de l'UA pour la stimulation du commerce intra-africain et l'accélération de la création de la Zone de libre-échange continentale, et **CHARGE** la Commission de l'Union africaine de coordonner et d'harmoniser leurs efforts à cet égard pour la cohérence et l'efficacité.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2012

Decision on Boosting Intra-African trade and Fast Tracking the Continental Free Trade Area Doc. Assembly/Au/

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/67>

Downloaded from African Union Common Repository